FRC 2. f 13326.1

Fernan Nuñez

Cx.
Folio
26727

NOTE

REMISE A M. LE COMTE

DE MONTMORIN

PAR

M. L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

NOTE

REMISE A M. LE COMTE DE MONTMORIN

PAR

M. L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE,

Au sujet de quelques fausses nouvelles concernant l'Espagne, insérées dans des papiers publics,

ET

RÉPONSE DU MINISTRE.

L'Ambassadeur d'Espagne soussigné a lu, dans une feuille périodique intitulée : le Courrier de Paris dans les provinces, n°. 26, page 409, *que l'excessive quantité de pauvres espagnols, et autres, qui arrivent journellement à Paris, et dont les chemins sont remplis, doit être très suspect au gouvernement dans les circonstances actuelles.*

Il a lu en outre, dans le n°. 18 des Révolutions de France et du Brabant, pages 137, 138, 139 et 140, un récit entièrement faux de ce qui se passe à Barcelone, des courriers que l'on dit être expédiés continuellement entre les deux cours, et des conseils qu'on assure formellement se tenir aux Tuileries. L'exposition prouve d'elle-même l'inexactitude d'un fait dont la fausseté est si

facile à vérifier. Ainsi, ni cela, ni la partie qui concerne l'Espagne, ne mérite son attention, et il doit le placer dans le nombre de tant d'autres rapports apocryphes, que les circonstances présentes font voir journellement dans plusieurs imprimés, qui ne sont dignes que de mépris.

Il ne croit pas devoir faire de même à l'égard de l'article du Courrier de Paris, ci-dessus mentionné, ni de ce qui est dit dans la page 178 du même n°. 18 des Révolutions de France, et qu'il transcrit ici littéralement.

Parmi ceux (les courriers multipliés qui, suivant le rédacteur, se succedent entre Paris et Madrid) *il y en a un qui est un grand seigneur espagnol. Il garde l'*incognito, *mais il est parfaitement connu, et l'on suit de très près ses démarches.*

Le premier de ces articles présente au public les Espagnols comme suspects et à charge à la nation françoise; et le second indique également comme suspect *un grand seigneur espagnol.* Si l'ambassadeur a cru pouvoir garder le silence jusqu'à un certain point, quand il s'agissoit seulement de sa personne comme ambassadeur, il lui est absolument impossible de le faire quand il est question de la loyauté de sa nation, et quand de pareilles assertions peuvent compromettre l'opinion et exposer la sécurité personnelle des Espagnols paisibles et honnêtes qui existent à Paris et dans le reste du royaume.

Les liens entre les deux nations et les alliances entre leurs souverains ayant heureusement consolidé entre elles une union que la nature leur avoit prescrite d'avance pour leur bonheur réciproque, rien de ce qui peut y introduire de la méfiance ne peut paroître indifférent à l'ambassadeur d'Espagne. Monsieur le comte de Montmorin connoît mieux que personne la franchise et la loyauté de la cour d'Espagne; il sait combien les intrigues et les menées sourdes lui sont étrangeres, combien elles sont con-

traires à son système et au caractere personnel du roi catholique et de ses ministres. Le roi son maître, si attentif à la conservation de la tranquillité, des droits, des propriétés et du bonheur de ses peuples, ne souffriroit sûrement jamais que ses sujets contribuassent à troubler le repos de ses voisins et fideles alliés, dont il respecte et les droits et les usages qu'ils croiront les plus propres à augmenter leur considération et leur pouvoir.

C'est donc d'après ces sentiments que l'ambassadeur d'Espagne se croit obligé de déclarer :

1°. Que sa cour n'ayant ici personne que lui chargé des affaires qui la regardent, tout autre, Espagnol, ou non Espagnol, qui s'en mêleroit, directement ou indirectement, doit être suspect au gouvernement ; et, en conséquence, il prie M. le comte de Montmorin de vouloir bien le lui faire connoître, pour qu'il prenne de son côté toutes les mesures que pourroit exiger sa propre tranquillité.

2°. Il desireroit aussi, qu'en employant pour cela tous les moyens que son excellence croiroit convenables, d'après les circonstances actuelles, elle voulût lui indiquer les Espagnols qui peuvent être suspects et à charge au gouvernement. Il se chargeroit de pourvoir aux besoins de ceux qui lui étant désignés par la police comme n'ayant plus de maître ou d'ouvrage, par le malheur des circonstances, manqueroient de subsistance. Il engageroit à partir ceux qui lui seroient également dénoncés par la police comme suspects : dans le cas où ils ne se retireroient pas, l'ambassadeur leur feroit entendre qu'ils ne doivent compter sur son assistance ni sur sa protection. Il feroit encore plus, il adresseroit de pareils instructions à tous les consuls et vice-consuls qui se trouvent en France ; et, moyennant cela, nul Espagnol ne pourroit plus être à charge ni suspect au gouvernement, ni représenté comme tel à une nation dont ils sont les amis et les alliés naturels et véritables.

L'ambassadeur d'Espagne se croit donc autorisé à prier M. le comte de Montmorin de vouloir bien faire connoître cet exposé dans tout le royaume, et de prendre toutes les mesures que sa sagesse lui dictera pour engager les auteurs des papiers périodiques, et autres, à ménager l'opinion de sa nation, la faisant toujours envisager sous l'aspect favorable dont elle est digne : non moins par le caractere loyal de ses individus, que par les principes de sagesse et de justice du souverain qui la gouverne : ce qui ne pourra qu'assurer et augmenter les avantages de l'heureuse alliance qui unit depuis si long-temps les deux nations.

Le Comte de Fernan Nuñez.

Paris, ce 5 avril 1790.

RÉPONSE

DE M. LE COMTE DE MONTMORIN

A M. L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE,

SUR LA NOTE PRÉCÉDENTE.

Paris, le 24 avril 1790.

MONSIEUR,

J'AI reçu la note que votre excellence m'a fait l'honneur de m'adresser relativement à des articles concernant la nation espagnole, qu'elle a trouvés dans quelques unes des feuilles périodiques dont nous sommes journellement inondés. La meilleure réponse aux calomnies dont votre excellence se plaint avec juste raison, est sans doute cette note même; et je reconnois avec grand plaisir la vérité et l'exactitude de tout ce qu'elle exprime relativement à sa nation et à sa cour.

Il est d'ailleurs certain qu'il n'existe ici, au moins à ma con-

fE
1562
1594

noissance ; personne autre que votre excellence qui soit chargé d'aucune affaire quelconque par la cour d'Espagne.

Je ne puis qu'applaudir aux mesures que votre excellence se propose de prendre à l'égard de ceux de sa nation qui pourroient se trouver en France sans ouvrage et sans moyens, et dont le séjour pourroit être suspect.

Je crois qu'il ne peut résulter qu'une utilité réelle de la connoissance que votre excellence donnera au public de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet. Rien n'est plus propre sans doute à prévenir ou à détruire les fausses impressions que pourroient donner par leurs écrits des esprits inquiets et des têtes exaltées. Au surplus, on s'accoutume tellement au ton qui regne dans ces sortes d'écrits, que leur effet devient presque nul, et qu'on commence à les apprécier à leur juste valeur.

Si vous jugez convenable, Monsieur, de rendre publique la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, vous êtes parfaitement le maître d'y joindre ma réponse. Je me féliciterai même d'une occasion qui me procurera l'avantage de manifester mon respect et mon attachement pour la nation espagnole et le souverain qui la gouverne, ainsi que la parfaite considération avec laquelle je suis, etc.

LE COMTE DE MONTMORIN.